

# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

## COMMUNE DE BELLERAY



Mise à jour novembre 2011

Mairie de BELLERAY (55100) – téléphone-fax : 03 29 84 53 93 – [mairiedebelleray@wanadoo.fr](mailto:mairiedebelleray@wanadoo.fr)

## SOMMAIRE

<b>PRESENTATION GENERALE .....</b>	<b>p5</b>
▶ OBJET .....	p5
▶ ELABORATION .....	p5
▶ REVISION.....	p5
▶ INFORMATION DES ADMINISTRES .....	p5
▶ LISTE DE DIFFUSION .....	p5
<b>LE RISQUE D'INONDATION.....</b>	<b>p6</b>
▶ RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE .....	p6
▶ LES MESURES DE PROTECTION.....	p6
→L'ALERTE .....	p7
→LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE COMMANDEMENT .....	p7
→LES MOYENS MATERIELS DISPONIBLES AU SEIN DE LA COMMUNE .....	p8
→L'HEBERGEMENT.....	p8
→DISPOSITIONS OPERATIONNELLES .....	p8
<b>LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES.....</b>	<b>p9</b>
▶ RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE .....	p9
▶ LES MESURES DE PROTECTION.....	p10
→L'ALERTE .....	p10
→LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE COMMANDEMENT .....	p11
→L'HEBERGEMENT.....	p11
→REGROUPEMENT DES CORPS AVANT MISE EN BIERE .....	p11
→DISPOSITIONS OPERATIONNELLES .....	p11

<b>LE RISQUE INDUSTRIEL.....</b>	<b>p12</b>
▶ RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE .....	p12
▶ LES MESURES DE PROTECTION.....	p12
→L'ALERTE .....	p12
→LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE COMMANDEMENT .....	p13
→L'HEBERGEMENT .....	p13
→REGROUPEMENT DES CORPS AVANT MISE EN BIÈRE .....	p13
→DISPOSITIONS OPERATIONNELLES .....	p13

<b>LE RISQUE DE DECOUVERTE D'ENGINS DE GUERRE.....</b>	<b>p14</b>
▶ RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE .....	p14
▶ LES MESURES DE PROTECTION.....	p14
→L'ALERTE .....	p14
→DISPOSITIONS OPERATIONNELLES .....	p14

<b>LE RISQUE METEOROLOGIQUE.....</b>	<b>p15</b>
▶ RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE .....	p15
▶ LES MESURES DE PROTECTION.....	p15
→L'ALERTE .....	p15
→LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE COMMANDEMENT .....	p16
→L'HEBERGEMENT .....	p16
→DISPOSITIONS OPERATIONNELLES .....	p16

<b>LE RISQUE DE CANICULE.....</b>	<b>p17</b>
▶ RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE .....	p17
▶ LES MESURES DE PROTECTION.....	p17
→L'ALERTE .....	p17/18
→DISPOSITIONS OPERATIONNELLES .....	p19
→DISTRIBUTION DE BOUTEILLES D'EAU AUX PERSONNES LES PLUS VULNERABLES .....	p19
→EQUIPEMENT D'UNE SALLE RAFRAICHIE .....	p19

<b>LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN.....</b>	<b>p20</b>
▶ <b>RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE .....</b>	<b>p20</b>
▶ <b>LES MESURES DE PROTECTION.....</b>	<b>p20</b>
→ <b>L'ALERTE .....</b>	<b>p20</b>
→ <b>DISPOSITIONS OPERATIONNELLES .....</b>	<b>p20</b>
<b>LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE .....</b>	<b>p21</b>
▶ <b>CONSTITUTION DE LA RESERVE.....</b>	<b>p21</b>
▶ <b>RESPONSABLE DE LA RESERVE .....</b>	<b>p21</b>
▶ <b>LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA RESERVE .....</b>	<b>p21</b>
<b>LE « POINT DE VIE » DETERMINE PAR LA COMMUNE .....</b>	<b>p21</b>
▶ <b>LA SALLE COMMUNALE .....</b>	<b>p21</b>
▶ <b>RESPONSABLE DU POINT DE VIE .....</b>	<b>p21</b>
<b>LES MOYENS MOBILISABLES.....</b>	<b>p22/23</b>
<b>LES EXERCICES.....</b>	<b>p24</b>
<b>LEGISLATION .....</b>	<b>p25</b>
<b>ANNUAIRE TELEPHONIQUE.....</b>	<b>p26/27</b>
<b>DEMANDE D'INTERVENTION DE RECUPERATION D'ENGINS DE GUERRE.....</b>	<b>p28</b>

# PRESENTATION GENERALE

## ► OBJET

→ Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil de gestion de crise, mis en œuvre immédiatement en cas de sinistre, pour aider à faire face aux accidents d'origine naturelle ou technologique, ayant des incidences sur le territoire communal,

→ Il concerne l'organisation de la protection et de la sauvegarde des personnes et des biens au sein de la commune (en complémentarité avec les autres dispositifs départementaux, zonaux et nationaux : dispositif ORSEC, dispositions Nombreuses Victimes (NoVi), etc.),

→ il est chargé de l'identification par anticipation de la conduite à tenir des élus pour faire face à toute situation de crise,

**Ce plan communal de sauvegarde inclut le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).**

## ► ELABORATION

→ élaboration obligatoire d'un Plan Communal de Sauvegarde (loi du 13 Août 2004) et ce, dans toutes les communes dotées :

- d'un Plan de Prévention des Risques Naturels

- d'un Plan Particulier d'Intervention.

→ élaboration du Plan communal de sauvegarde (PCS) de Belleray par la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue.

→ information du Conseil Municipal le 13 février 2009 du début des travaux d'élaboration du plan.

→ à l'issue de son élaboration : arrêté pris par le Maire et transmis à la préfecture du département accompagné du DICRIM et du PCS.

## ► REVISION

→ mise à jour et révision du plan communal de sauvegarde en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques, ainsi que des modifications apportées aux éléments du dispositif opérationnel.

→ délai de révision : tous les 5 ans (soit au plus tard en début 2014)

→ à l'issue de chaque révision : nouvel arrêté du plan communal de sauvegarde pris par le Maire et transmis à la Préfecture de Département.

## ► INFORMATION DES ADMINISTRÉS

- libre consultation en mairie du plan communal de sauvegarde

- information rappelée régulièrement dans le bulletin municipal d'information

## ► LISTE DE DIFFUSION

→ transmission du plan communal de sauvegarde :

- à Madame le Préfet de la Meuse (Bar le Duc),

- à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Verdun,

- à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue.

# LE RISQUE D'INONDATION

## ► RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE :

- les habitations près de la rive :
  - rue Basse + la ferme de la Barbotte (dégât matériel possible),
  - rue Haute + la ferme de la Falouse,
  - la mairie,
  - la salle multiservice.
- les animaux des plaines environnantes (vaches, chevaux...).

## ► LES MESURES DE PROTECTION

### → L'ALERTE

Dès le niveau orange, le maire, les services de Police, le SDIS sont alertés par un système d'automate d'appel de la Préfecture de la Meuse.



Au niveau communal : coordonnées de la ou des personne (s) destinataire (s) de l'alerte préfectorale :	
Noms Prénoms	N° téléphone
Alain Andrien	03 29 84 39 71 – 06 83 44 47 58
Ghislaine Labourier	03 29 84 22 65 – 06 37 87 77 52
Huguette Poncelet	03 29 84 58 12 – 06 14 62 61 99
Jacques Blas	03 29 84 74 94 – 06 08 68 17 36

L'alerte au niveau communal :

Coordonnées de la ou des personne(s) chargée (s) de donner l'alerte au sein de la commune		Qui alerter	Comment alerter	Observations
Noms Prénoms	N° téléphone			
Alain Andrien	03 29 84 39 71 06 83 44 47 58	les riverains menacés	- affichage à la mairie - bulletin - porte-voix - déclenchement des cloches (tocsin)	Préciser aux riverains le débit et la hauteur d'eau prévisibles de la crue, afin qu'ils aient une référence par rapport aux précédentes crues
Ghislaine Labourier	03 29 84 22 65 06 37 87 77 52	les pompiers (en fonction de la gravité du sinistre)	tél : 18 ou 112 avec le portable	
Huguette Poncelet	03 29 84 58 12 06 14 62 61 99	le commissariat (en fonction de la gravité du sinistre)	tél : 17 ou 112 avec le portable	
Jacques Blas	03 29 84 74 94 06 08 68 17 36	la préfecture (en fonction de la gravité du sinistre)	tél : 03 29 77 55 55	Déclenchement éventuel par la préfecture du dispositif ORSEC et des dispositions Nombreuses Victimes (NoVi)
Pour BILLEMONT : Thierry Marchal	03 29 84 55 36 06 71 73 66 37	EPL Agro	tél : 03.29.86.10.42	Information au Directeur du site

→ LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE COMMANDEMENT

Mise en place d'un poste de commandement		
Lieu	Vestiaires du terrain de sport ou à la salle des fêtes selon la gravité de la crue	prévoir téléphone, papier, crayons...
Chef du poste de commandement	Alain Andrien, maire 03 29 84 39 71 - 06 83 44 47 58 <a href="mailto:alain.andrien@orange.fr">alain.andrien@orange.fr</a>	-il possède un double des clefs du bâtiment, -il coordonne les actions de toutes les personnes de la sécurité civile communale
Adjoint au chef de poste	Jacques Blas Conseiller - responsable Sécurité – 03 29 84 74 94 - 06 08 68 17 36 <a href="mailto:jacques.blas@orange.fr">jacques.blas@orange.fr</a>	

→ **LES MOYENS MATERIELS DISPONIBLES AU SEIN DE LA COMMUNE :**

<b>Coordonnées de la ou des personne(s) chargée (s) de l'utilisation du matériel (sous commandement du chef)</b>		<b>le matériel disponible au sein de la commune</b>		<b>le matériel disponible au sein de la communauté de communes mis à la disposition des communes membres</b>	
Noms Prénoms	N° tél	Lieu de stockage	Nature du matériel	Lieu de stockage	Nature du matériel
Jacques Blas	03 29 84 74 94 06 08 68 17 36	Chez des particuliers (réquisitions)	Barques, échelles	75 barrières de ville	Mairies de Dugny, Dieue et Belrupt
Alain Hofbauer	03 29 84 26 67 06 89 41 78 13	Sous sol des vestiaires du terrain de sport	Parpaings	50 Places de parking voitures	Pôle équestre EPL Agro
		idem	Cuissardes, rubalise		
		Cour de la mairie	12 barrières de ville 4 panneaux - route barrée -		
		Bureau du maire	Mégaphone		
		Sur place ou au garage à Belrupt	Camion		

La ou les personne (s) chargée (s) de l'utilisation du matériel possède (ent) un double des clefs du ou des bâtiments où est stocké le matériel.

→ **L'HEBERGEMENT**

<b>Coordonnées de la ou des personne(s) chargée (s) de l'hébergement des sinistrés (accueil)</b>		<b>Les hébergements possibles au sein de la commune (bâtiments publics ou volontaires pouvant accueillir à leur domicile des sinistrés)</b>	
Noms Prénoms	N° tél :	Lieux	Nombre de places
Ghislaine Labourier	03 29 84 22 65 - 06 37 87 77 52	salle communale	70
Huguette Poncelet	03 29 84 58 12 - 06 14 62 61 99	église	50
		Pôle équestre EPL Agro	100

La ou les personne (s) chargée (s) de l'hébergement des sinistrés possède (ent) un double des clefs du ou des bâtiments d'accueils.

→ **DISPOSITIONS OPERATIONNELLES**

Barrer les rues inondées pour interdire la circulation automobile (sauf véhicules d'urgence) afin d'éviter les phénomènes de vague qui amplifient la pénétration de l'eau dans les maisons.

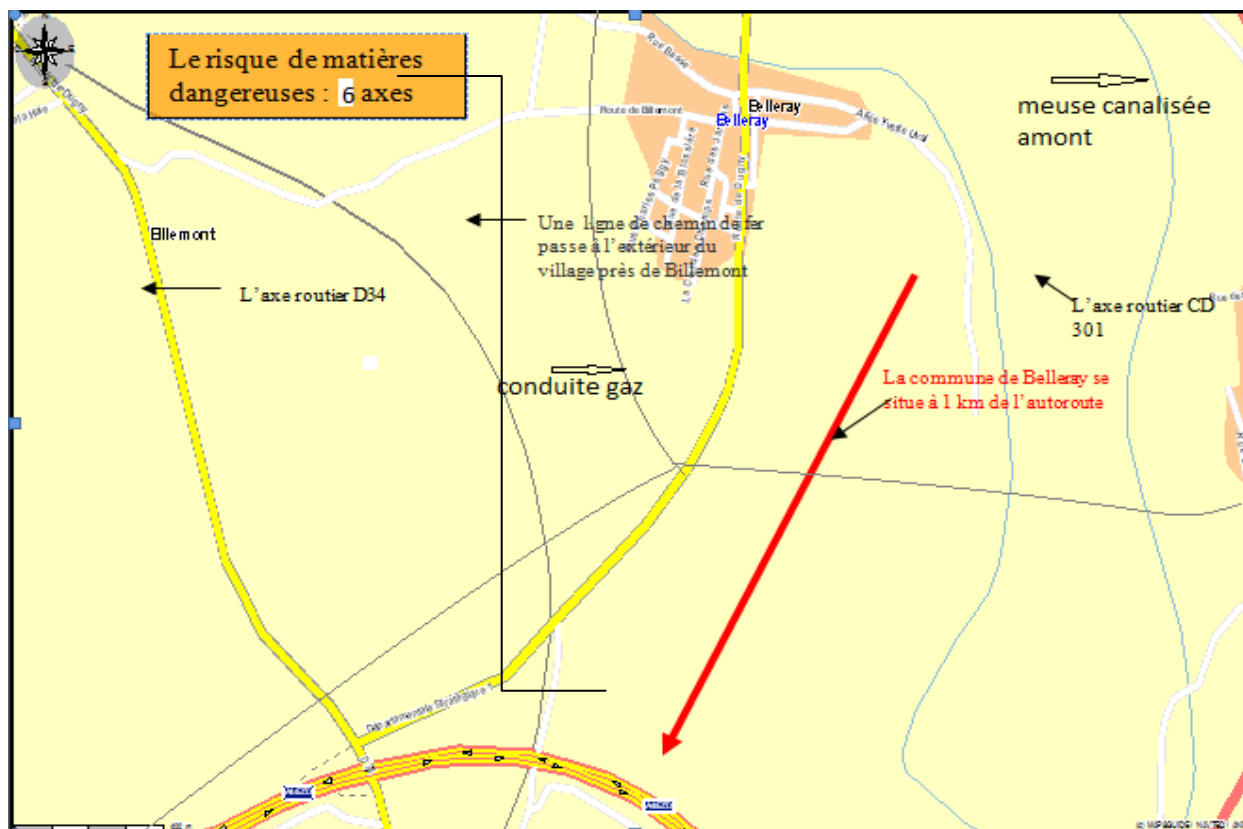


# LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

## ► RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE :

Le territoire de la commune est concerné par 6 axes :

- **autoroute A4** située près du village (1km à vol d'oiseau)
- **une canalisation de transport de gaz** traverse les abords du village, et passe sous la Meuse.
- **une ligne de chemin de fer** passe à l'extérieur du village mais traverse le hameau de Billemont : transport de chaux 2 fois par jour.
- **l'axe routier RD301** qui traverse le village
- **l'axe routier CD34** qui traverse le hameau de Billemont
- **le canal de l'Est** voie navigable Meuse Amont



## ► LES MESURES DE PROTECTION

→ L'ALERTE :

Dès la connaissance du risque :

Coordonnées de la ou des personne(s) chargée (s) de donner l'alerte au sein de la commune		Qui alerter	Comment alerter	Observations
Noms Prénoms	N° téléphone			
Alain Andrien	03 29 84 39 71 06 83 44 47 58	les pompiers	tél : 18 ou 112 avec le portable	Leur communiquer les numéros apposés sur la plaque d'immatriculation à l'avant, à l'arrière gauche du véhicule : démarche permettant aux secours d'identifier les produits transportés.
Ghislaine Labourier	03 29 84 22 65 06 37 87 77 52	le commissariat	tél : 17 ou 112 avec le portable	
Huguette Poncelet	03 29 84 58 12 06 14 62 61 99	la préfecture	tél : 03 29 77 55 55	Déclenchement éventuel par la préfecture du dispositif ORSEC et des dispositions Nombreuses Victimes (NoVi)
Jacques Blas	03 29 84 74 94 06 08 68 17 36	les riverains menacés	- porte-voix - porte à porte - déclenchement des cloches (tocsin)	
Pour BILLEMONT : Thierry Marchal	03 29 84 55 36 06 71 73 66 37	SNCF coordonateur régional SNCF Verdun	03 83 22 11 29 03 29 84 83 15	
		Sanef	03 26 83 52 08 ou 03 87 39 41 08	Gestion de l'autoroute A4
		CONSEIL GENERAL (routes)	ADA VERDUN: 03 29 80 52 72	
		GRTgaz	0800 307 224	Canalisation de transport
		GrDF dépannage	0800 47 33 33	
		Voies Navigables de France - Canal Meuse Amont	03 29 86 02 47	

→ **LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE COMMANDEMENT (en fonction du sinistre)**

<b>Mise en place d'un poste de commandement</b>		
<b>Lieu</b>	<b>Mairie</b>	
<b>Chef du poste de commandement</b>	Alain Andrien, maire 03 29 84 39 71 - 06 83 44 47 58 <a href="mailto:alain.andrien@orange.fr">alain.andrien@orange.fr</a>	-il coordonne les actions de toutes les personnes de la sécurité civile communale
<b>Adjoint au chef de poste</b>	Jacques Blas Conseiller - responsable Sécurité – 03 29 84 74 94 - 06 08 68 17 36 <a href="mailto:jacques.blas@orange.fr">jacques.blas@orange.fr</a>	

→ **L'HEBERGEMENT**

<b>Coordonnées de la ou des personne(s) chargée (s) de l'hébergement des sinistrés (accueil)</b>		<b>Les hébergements possibles au sein de la commune (bâtiments publics ou volontaires pouvant accueillir à leur domicile des sinistrés)</b>	
<b>Noms Prénoms</b>	<b>N° tél :</b>	<b>Lieux</b>	<b>N° de places</b>
Ghislaine Labourier	03 29 84 22 65 - 06 37 87 77 52	salle communale	70
Huguette Poncelet	03 29 84 58 12 - 06 14 62 61 99	Pôle équestre EPL Agro	100

La ou les personne (s) chargée (s) de l'hébergement des sinistrés possède (ent) un double des clefs du ou des bâtiments d'accueil.

Prévoir au sein de chaque lieu d'hébergement provisoire : téléphone, papier, crayons

→ **REGROUPEMENT DES CORPS AVANT MISE EN BIÈRE**

<b>Coordonnées de la ou des personne(s) chargée (s) du regroupement des corps avant mise en bière.</b>		<b>Les lieux de regroupement des corps au sein de la commune</b>	
<b>Noms Prénoms</b>	<b>N° tél :</b>	<b>Lieux</b>	<b>N° de places</b>
Jacques Blas	03 29 84 74 94 - 06 08 68 17 36	église	50
Alain Hofbauer	03 29 84 26 67 - 06 89 41 78 13	Pôle équestre EPL Agro	

La ou les personne (s) chargée (s) du regroupement des corps possède (ent) un double des clefs du ou des bâtiments d'accueils.

Prévoir au sein de chaque lieu provisoire de regroupement des corps : téléphone, papier, crayons

→ **DISPOSITIONS OPERATIONNELLES**

La Réserve Communale de Sécurité Civile est requise pour apporter des moyens complémentaires, participer à l'information et intervenir en soutien.

# LE RISQUE INDUSTRIEL

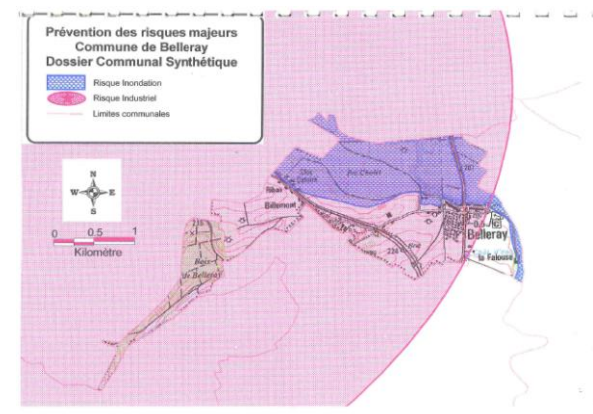
## ► RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE :

La commune est exposée à 3 risques : **la surpression, le toxique, le thermique** (établissement industriel « INEOS ENTERPRISES BALEYCOURT »)

## ► LES MESURES DE PROTECTION

→ L'ALERTE :

Dès la connaissance du risque ou dès le déclenchement de la sirène du site par l'entreprise INEOS informant les administrés du risque industriel avéré.



Coordonnées de la ou des personne(s) chargée (s) de donner l'alerte au sein de la commune		Qui alerter	Comment alerter	Observations
Noms Prénoms	N°téléphone			
Alain Andrien	03 29 84 39 71 06 83 44 47 58	les pompiers	tél : 18 ou 112 avec le portable	
Ghislaine Labourier	03 29 84 22 65 06 37 87 77 52	le commissariat	tél : 17 ou 112 avec le portable	
Huguette Poncelet	03 29 84 58 12 06 14 62 61 99	les administrés	- déclenchement des cloches (tocsin) - dispositif d'alerte téléphonique ?	
Jacques Blas	03 29 84 74 94 06 08 68 17 36	la préfecture	tél : 03 29 77 55 55	Déclenchement par la Préfecture du Plan Particulier d'Intervention, éventuel du dispositif ORSEC et des dispositions Nombreuses Victimes (NoVi)
Pour BILLEMONT : Thierry Marchal	03 29 84 55 36 06 71 73 66 37	Pôle équestre EPL Agro	tél : 03 29 84 77 12	Déclenchement par le Directeur du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS).

→ **LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE COMMANDEMENT (en fonction du sinistre)**

Mise en place d'un poste de commandement		
Lieu	La Mairie	
Chef du poste de commandement	Alain Andrien, maire 03 29 84 39 71 - 06 83 44 47 58 <a href="mailto:alain.andrien@orange.fr">alain.andrien@orange.fr</a>	-il coordonne les actions de toutes les personnes de la sécurité civile communale
Adjoint au chef de poste	Jacques Blas Conseiller - responsable Sécurité 03 29 84 74 94 - 06 08 68 17 36 <a href="mailto:jacques.blas@orange.fr">jacques.blas@orange.fr</a>	

→ **L'HEBERGEMENT**

Coordonnées de la ou des personne(s) chargée (s) de l'hébergement des sinistrés (accueil)		Les hébergements possibles au sein de la commune (bâtiments publics ou volontaires pouvant accueillir à leur domicile des sinistrés)	
Noms Prénoms	N° tél :	Lieux	N° de places
Ghislaine Labourier	03 29 84 22 65 - 06 37 87 77 52	salle communale	70
Huguette Poncelet	03 29 84 58 12 - 06 14 62 61 99	Pôle équestre EPL Agro	100

La ou les personne (s) chargée (s) de l'hébergement des sinistrés possède (ent) un double des clefs du ou des bâtiments d'accueils.  
Prévoir au sein de chaque lieu d'hébergement provisoire : téléphone, papier, crayons

→ **REGROUPEMENT DES CORPS AVANT MISE EN BIÈRE**

Coordonnées de la ou des personne(s) chargée (s) du regroupement des corps avant mise en bière.		Les lieux de regroupement des corps au sein de la commune	
Noms Prénoms	N° tél :	Lieux	N° de places
Jacques Blas	03 29 84 74 94 - 06 08 68 17 36	église	50
Alain Hofbauer	03 29 84 26 67 - 06 89 41 78 13	Pôle équestre EPL Agro	

La ou les personne (s) chargée (s) du regroupement des corps possède (ent) un double des clefs du ou des bâtiments d'accueils.  
Prévoir au sein de chaque lieu provisoire de regroupement des corps : téléphone, papier, crayons.

→ **DISPOSITIONS OPERATIONNELLES**

La Réserve Communale de Sécurité Civile est requise pour apporter des moyens complémentaires, participer à l'information et intervenir en soutien.

# **LE RISQUE DE DECOUVERTE D'ENGINS DE GUERRE**

## **► RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE :**

Une fois en moyenne tous les 5 ans.

## **► LES MESURES DE PROTECTION**

→ **L'ALERTE :**

-l'alerte : dès connaissance du risque :

<b>Coordonnées de la ou des personne(s) chargée (s) de donner l'alerte</b>		<b>Qui alerter</b>	<b>Comment alerter</b>	<b>Observations</b>
<b>Noms Prénoms</b>	<b>N°téléphone</b>			
Alain Andrien	03 29 84 39 71 06 83 44 47 58			Le maire doit sécuriser le périmètre en attendant l'arrivée des démineurs (sauf si cette sécurisation peut être faite par la mairie ou la réserve communale).
Ghislaine Labourier	03 29 84 22 65 06 37 87 77 52	la préfecture	Tél : 03 29 77 55 55 fax : 03 29 79 34 82	Elle est chargée de demander l'intervention du Service de Déminage (formulaire ci-dessous)
Huguette Poncelet	03 29 84 58 12 06 14 62 61 99			Un formulaire de demande d'intervention est à la fin de ce dossier
Jacques Blas	03 29 84 74 94 06 08 68 17 36			
Pour BILLEMONT : Thierry Marchal	03 29 84 55 36 06 71 73 66 37			

## **→DISPOSITIONS OPERATIONNELLES**

La sécurisation du périmètre est à faire immédiatement, afin d'éviter un accident : pose d'un repère si l'engin est dans un endroit difficile à repérer (bois, taillis, etc.), protection par barriérage ou camouflages, etc.

La Réserve Communale de Sécurité Civile est requise le cas échéant pour assurer la sécurisation du périmètre en attendant le passage des démineurs.

# LE RISQUE METEOROLOGIQUE

## ► RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE :

Tempête 1999 : un peu de dégât matériel et environnemental.

## ► LES MESURES DE PROTECTION

### → L'ALERTE :

Dès la survenance d'un phénomène météorologique important, le maire ou / et ses adjoints sont alertés par un système d'automate d'appel de la Préfecture de la Meuse.

Au niveau communal : coordonnées de la ou des personne (s) destinataire (s) de l'alerte préfectorale :	
Noms Prénoms	N° téléphone
Alain Andrien	03 29 84 39 71 – 06 83 44 47 58
Ghislaine Labourier	03 29 84 22 65 - 06 37 87 77 52
Huguette Poncelet	03 29 84 58 12 - 06 14 62 61 99
Jacques Blas	03 29 84 74 94 - 06 08 68 17 36
Pour BILLEMONT : Thierry Marchal	03 29 84 55 36 - 06 71 73 66 37

### L'alerte au niveau communal :

Coordonnées de la ou des personne(s) chargée (s) de donner l'alerte au sein de la commune		Qui alerter	Comment alerter	Observations
Noms Prénoms	N°téléphone			
Alain Andrien	03 29 84 39 71 06 83 44 47 58	les administrés	- téléphone (message téléphonique) - affichage à la mairie	
Ghislaine Labourier	03 29 84 22 65 06 37 87 77 52	les pompiers (en fonction de la gravité du sinistre)	tél : 18 ou 112 avec le portable	
Huguette Poncelet	03 29 84 58 12 06 14 62 61 99	le commissariat (en fonction de la gravité du sinistre)	tél : 17 ou 112 avec le portable	
Jacques Blas	03 29 84 74 94 06 08 68 17 36	la préfecture (en fonction de la gravité du sinistre)	tél : 03 29 77 55 55	Déclenchement éventuel par la préfecture du dispositif ORSEC et des dispositions Nombreuses Victimes (NoVi)

Pour BILLEMONT : Thierry Marchal	03 29 84 26 67 06 71 73 66 37			
----------------------------------	----------------------------------	--	--	--

→ **LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE COMMANDEMENT ( en cas de dégâts matériels importants de nature à priver les habitants de leur habitation)**

Mise en place d'un poste de commandement		
Lieu	La Mairie	prévoir téléphone, papier, crayons...
Chef du poste de commandement	Alain Andrien, maire 03 29 84 39 71 - 06 83 44 47 58 <a href="mailto:alain.andrien@orange.fr">alain.andrien@orange.fr</a>	-il possède un double des clefs du bâtiment, -il coordonne les actions de toutes les personnes de la sécurité civile communale
Adjoint au chef de poste	Jacques Blas Conseiller - responsable Sécurité 03 29 84 74 94 - 06 08 68 17 36 <a href="mailto:jacques.blas@orange.fr">jacques.blas@orange.fr</a>	

→ **L'HEBERGEMENT (en cas de dégâts matériels importants de nature à priver les habitants de leur habitation)**

Coordonnées de la ou des personne(s) chargée (s) de l'hébergement des sinistrés (accueil)		Les hébergements possibles au sein de la commune (bâtiments publics ou volontaires pouvant accueillir à leur domicile des sinistrés)	
Noms Prénoms	N° tél :	Lieux	N° de places
Ghislaine Labourier	03 29 84 22 65 - 06 37 87 77 52	salle communale	70
Huguette Poncelet	03 29 84 58 12 - 06 14 62 61 99	Pôle équestre EPL Agro	100
Jacques Blas	03 29 84 74 94 - 06 08 68 17 36		
Alain Hofbauer	03 29 84 26 67 - 06 89 41 78 13		
Pour Billemont : Thierry Marchal	03 29 84 55 36 - 06 71 73 66 37		

La ou les personne (s) chargée (s) de l'hébergement des sinistrés possède (ent) un double des clefs du ou des bâtiments d'accueils.

Prévoir au sein de chaque lieu d'hébergement provisoire : téléphone, papier, crayons

→ **DISPOSITIONS OPERATIONNELLES**

La Réserve Communale de Sécurité Civile est requise pour apporter des moyens complémentaires, participer à l'information et intervenir en soutien.



## **LE RISQUE DE CANICULE :**

### ► **RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE :**

Canicule 2003 :

- affaiblissant les personnes âgées déjà fragilisées par leur état de santé.

Mais, aucun décès n'a été déploré dans la commune, la solidarité y est très importante, notamment à l'égard des personnes les plus fragiles bénéficiant d'un entourage familial et associatif très important.

### ► **LES MESURES DE PROTECTION**

→ **L'ALERTE :**

En cas de canicule, le préfet active le plan et en informe la mairie.

<b>Au niveau communal : coordonnées de la ou des personne (s) destinataire (s) de l'alerte préfectorale :</b>	
<b>Noms Prénoms</b>	<b>N° téléphone</b>
Alain Andrien	03 29 84 39 71 – 06 83 44 47 58
Ghislaine Labourier	03 29 84 22 65 – 06 37 87 77 52
Huguette Poncelet	03 29 84 58 12 – 06 14 62 61 99
Jacques Blas	03 29 84 74 94 – 06 08 68 17 36

<b>Mise en place d'un poste de commandement</b>		
<b>Lieu</b>	<b>La Mairie</b>	<b>prévoir téléphone, papier, crayons...</b>
<b>Chef du poste de commandement</b>	Alain Andrien, maire 03 29 84 39 71 - 06 83 44 47 58 <a href="mailto:alain.andrien@orange.fr">alain.andrien@orange.fr</a>	-il possède un double des clefs du bâtiment, -il coordonne les actions de toutes les personnes de la sécurité civile communale
<b>Adjoint au chef de poste</b>	Ghislaine Labourier Adjointe au maire 03 29 84 22 65 – 06 37 87 77 52 <a href="mailto:ghislabourier@orange.fr">ghislabourier@orange.fr</a>	

L'alerte au niveau communal :

Coordonnées de la ou des personne(s) chargée (s) de diffuser l'information		Qui alerter	Comment alerter	Observations
Noms Prénoms	N° téléphone			
Alain Andrien	03 29 84 39 71 06 83 44 47 58	les personnes figurant sur le registre communal	- téléphone (message téléphonique) - porte à porte	
Ghislaine Labourier	03 29 84 22 65 06 37 87 77 52	les administrés	- affichage à la mairie - bulletin communal	
Huguette Poncelet	03 29 84 58 12 06 14 62 61 99			
Jacques Blas	03 29 84 74 94 06 08 68 17 36			
Pour Billemont : Thierry Marchal	03 29 84 55 36 06 71 73 66 37			
En fonction de la gravité du sinistre				
		la préfecture	tél : 03 29 77 55 55	Déclenchement éventuel par la préfecture des dispositions départementales Canicule
		Médecins Dr Fizaine Dr Pancher Dr Pasquini	tél : 03 29 85 75 57 tél : 03 29 85 75 57 tél : 03 29 85 75 57	Ces professionnels et volontaires pourront intervenir auprès des personnes vulnérables inscrites sur le registre communal
		SIAD (soins infirmiers – Maison de Santé à Dieue)	Tél : 03 29 85 72 33	
		ADMR (Les Monthairons)	Tél : 03 29 87 63 51	
		ILCG (Les Monthairons)	Tél : 03 29 87 73 70	
		Réserve communale de Sécurité Civile et le CCAS.		

→ **DISPOSITIONS OPERATIONNELLES**

Réquisition de ventilateurs pour mise à disposition de particuliers, le cas échéant : communauté de communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue (03 29 87 60 75) qui dispose de 3 ventilateurs / le maire, Monsieur Alain Andrien (03 29 84 39 71 ou 06 83 44 47 58), Madame Ghislaine Labourier (03 29 84 22 65 ou 06 37 87 77 52).

→ **DISTRIBUTION DE BOUTEILLES D'EAU AUX PERSONNES LES PLUS VULNERABLES (si besoin)**

Coordonnées de la ou des personne(s) chargée (s) de l'achat, du stockage et de la distribution.		Quantité de bouteilles d'eau à acheter	Lieu de stockage	Lieu de distribution	
Noms Prénoms	Tél :				
Ghislaine Labourier	03 29 84 22 65 06 37 87 77 52	Achat, stockage, distribution	30	Mairie	Mairie
Huguette Poncelet	03 29 84 58 12 06 14 62 61 99				

→ **EQUIPEMENT D'UNE SALLE RAFRAICHIE :** *la salle communale.*

Responsables : Ghislaine Labourier (03 29 84 22 65 ou 06 37 87 77 52).  
Huguette Poncelet (03 29 84 58 12 ou 06 14 62 61 99)

**OBSERVATION : actionner la ventilation en marche forcée – vitesse maximum**

# **LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN**

## **► RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE :**

Les grottes de la Falouse constituent un risque, confirmé par un rapport du BRGM : risques de chutes de roches, d'éboulement du sentier ou d'apparition de fontis, etc.

De même, les bords de Meuse peuvent présenter un risque d'éboulement à la suite d'une érosion plus brutale.

## **► LES MESURES DE PROTECTION**

### **→ L'ALERTE :**

-l'alerte : dès connaissance du risque de survenue dans le cadre de la surveillance mise en place par la mairie :

<b>Coordonnées de la ou des personne(s) chargée (s) de donner l'alerte</b>		<b>Qui alerter</b>	<b>Comment alerter</b>	<b>Observations</b>
<b>Noms Prénoms</b>	<b>N°téléphone</b>			
Alain Andrien	03 29 84 39 71 06 83 44 47 58	les pompiers	tél : 18 ou (112 avec le portable)	Pour sécuriser le périmètre (sauf si cette sécurisation peut être faite par la mairie ou la réserve communale).
Ghislaine Labourier	03 29 84 22 65 06 37 87 77 52	la préfecture	tél : 03 29 77 55 55 télécopie : 03 29 79 34 82	
Régis Brocard	03 29 83 97 87 06 81 57 16 79	Réserve communale de sécurité civile	Mise en place de la procédure prévue sous la responsabilité de Jacques Blas (cf ses coordonnées ci-joint)	Pour sécuriser le périmètre
Jacques Blas	03 29 84 74 94 06 08 68 17 36			

### **→DISPOSITIONS OPERATIONNELLES**

La sécurisation du périmètre est à faire immédiatement, afin d'éviter un accident. (rubalise – barrières – cônes)

La Réserve Communale de Sécurité Civile est requise le cas échéant pour assurer la sécurisation du périmètre en urgence.

## **LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE :**

### **► La Commune de Belleray a décidé de se doter d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC).**

Une telle réserve est en cours de constitution. Elle aura pour objet d'appuyer les services concourant à la sécurité en cas d'événements excédant leurs moyens habituels ou dans des situations particulières.

Elle sera notamment chargée – en plus d'apporter son concours au maire dans les situations de crise – de participer aux opérations de préparation, d'information de la population, de rétablissement des activités après les crises et de gestion du « point de vie ». La réserve communale sera également chargée des exercices annuels prévus ci-après.

### **► RESPONSABLES DE LA RESERVE :**

Chargé de la coordination générale et de la responsabilité de la réserve communale : Jacques Blas, conseiller municipal, 03 29 84 74 94 ou 06 08 68 17 36

Chargée de l'accueil et du suivi des personnes fragiles ou devant être secourues : Ghislaine Labourier, adjointe au maire, 03 29 84 22 65 ou 06 37 87 77 52

### **► LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA RESERVE :**

Outre la mission précisant définie ci-avant pour le risque « Canicule », la réserve communale sera mobilisée par le maire ou son représentant dans toutes les situations le justifiant, en application de la délibération ci-annexée.

## **LE « POINT DE VIE » DETERMINE PAR LA COMMUNE :**

### **► La Commune de Belleray a décidé de créer un « point de vie » pour tous les événements majeurs le justifiant.**

Le « point de vie » est fixé à la salle communale. Son objectif consiste à préserver un « minimum vital » en cas de grosse panne (réfrigérateur, congélateur, accueil chauffé, secours, téléphone, etc.).

En cas d'événement majeur, ce « point de vie » sera réalimenté prioritairement par la modification du schéma d'alimentation électrique ou par la mise en place d'un groupe électrogène.

### **► RESPONSABLE DU POINT DE VIE**

Ghislaine Labourier, adjointe au maire, 03 29 84 22 65 ou 06 37 87 77 52

## **LES MOYENS MOBILISABLES :**

En matière de transports :	SIVOM des 2 Rives	en mairie de Belleray ou de Belrupt	(Belrupt : 06 70 50 76 66)
	Société Log System	Le Vauzel – BILLEMONT (55100)	03 29 86 56 67
	Entreprise Cosemans	1 Rue Haute – BELLERAY (55100)	03 29 84 35 56
	Entreprise Collet	8 Rue Basse – BELLERAY (55100)	03 29 84 36 30
	Entreprise Chaufer L'Honoré	2 Rue Haute – BELLERAY (55100)	03 29 86 11 62
	Entreprise Gaudino	11 La Clé des Champs – BELLERAY (55100)	03 29 84 28 82
	Ambulances Nicolas	5 Boulevard de l'Europe – HAUDAINVILLE (55100)	03 29 84 53 59
	Nutrimag/Marchand	2 Route des Chauffourniers Billemont BELLERAY	03.29 84 17 49
En matière d'hébergement :	Commune de Dugny	DUGNY (55100)	03 29 85 70 54
	Commune de Belrupt	BELRUPT (55100)	03 29 86 50 27
	Commune de Haudainville	HAUDAINVILLE (55100)	03 29 84 62 86
	EPL Agro	8 Avenue Kennedy – VERDUN (55100)	09 77 45 29 96
	Lycée Alain Fournier	12 Avenue Kennedy – VERDUN (55100)	03 29 86 10 42
	Lycée Freyssinet	Avenue Kennedy – VERDUN (55100)	03 29 84 41 69
	AFPA	16 Avenue Kennedy – VERDUN (55100)	03 29 84 41 65
En matière de ravitaillement :			03 29 73 76 83
	Lycée Alain Fournier	12 Avenue Kennedy – VERDUN (55100)	03 29 84 41 69
	Lycée Freyssinet	Avenue Kennedy – VERDUN (55100)	03 29 84 41 65
	AFPA	16 Avenue Kennedy – VERDUN (55100)	03 29 73 76 83
	Hypermarché Cora	Avenue de Metz – VERDUN (55100)	03 2984 40 69
	Collège d'ANCEMONT	3 route de Senoncourt – ANCEMONT (55320)	03 29 85 71 46
En matière de gros matériel roulant, type BTP ou agricole :			
	Société Log System	Le Vauzel – BILLEMONT (55100)	03 29 86 56 67
	Monsieur Régis Brocard	La Falouze – BELLERAY (55100)	03 29 83 97 87
	Monsieur François Floquet	11 route de Billemont – BELLERAY (55100)	03 29 86 41 19
	Monsieur Gilles Blandin	35 rue Basse – BELLERAY (55100)	03 29 86 60 10
	Monsieur Bernard Watrin	14 Rue Haute – BELLERAY (55100)	03 29 84 48 84
	EPL AGRO	Pôle équestre EPL Agro site de BELLERAY (55100)	03 29 86 10 42

En matière de mise en fonctionnement de l'éclairage public du village :

possède les clés      Alain HOFBAUER      14 rue Charles Péguy BELLERAY (55100)      03 29 84 26 67 - 06 89 41 78 13

Huguette PONCELET      5 route de Billemont BELLERAY (55100)      03 29 84 58 12 - 06 14 62 61 99

Ces 2 personnes savent mettre en marche le fonctionnement des 3 armoires électriques situées :

– à côté de la salle des fêtes – à côté du 9 rue Charles Péguy – à côté de la station de relevage rue basse.

En matière de groupe électrogène :

Connaissance de la Meuse      Carrières d'HAUDAINVILLE (55100)      03 29 84 50 00

EPL AGRO      Pôle équestre EPL Agro site de BELLERAY (55100)      03 29 86 10 42

Matériels divers :

Echelles :      Monsieur Alain Andrien      7 Rue Charles Péguy – BELLERAY (55100)      03 29 84 39 71  
06 83 44 47 58

Madame Ghislaine Labourier      10 Rue Haute – BELLERAY (55100)      03 29 84 22 65  
06 37 87 77 52

Monsieur Régis Brocard      La Falouze – BELLERAY (55100)      03 29 83 97 87  
06 81 57 16 79

Monsieur François Floquet      11 route de Billemont – BELLERAY (55100)      03 29 86 41 19

Monsieur Gilles Blandin      35 rue Basse – BELLERAY (55100)      03 29 86 60 10

Monsieur Bernard Watrin      14 Rue Haute – BELLERAY (55100)      03 29 84 48 84

EPL AGRO      Pôle équestre EPL Agro site de BELLERAY (55100)      03 29 86 10 42

Barques :      Monsieur Dominique Cosemans      1 Rue Haute – BELLERAY (55100)      03 29 84 35 56

Monsieur Joël Henry      39 Rue Basse – BELLERAY (55100)      03 29 84 39 05

Monsieur Marc André Maumy      27 Rue Haute – BELLERAY (55100)      09 61 69 08 43

Monsieur Michel Mercier      10 Rue Basse – BELLERAY (55100)      03 29 83 92 38

Madame Patricia Nicolas      26 Rue Haute – BELLERAY (55100)      03 29 84 24 15

Monsieur Daniel Sauvageot      26 Rue Charles Péguy – BELLERAY (55100)      03 29 84 74 72

Stationnement voitures :

Parking :      Pôle équestre EPL Agro      site de BELLERAY (55100)      03 29 86 10 42

## **LES EXERCICES :**

Chaque année, à l'initiative du maire et avec le concours de la réserve communale, un ou plusieurs exercices seront organisés.

Ces exercices ont pour objet de vérifier la pertinence du Plan Communal de Sauvegarde et de participer à sa mise à jour, voire à sa révision, ainsi que de sensibiliser la population et l'ensemble des acteurs communaux concernés, aux réflexes à avoir face à un événement exceptionnel.

Chacun des risques décrits dans le présent plan fera l'objet d'un tel exercice chaque année. Le compte rendu de ces exercices et des conclusions opérationnelles à en tirer, feront l'objet d'un rapport annexé au présent document et transmis pour suite à donner à la communauté de communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue.



# LEGISLATION

## **L'article 13 de la loi 2004-811 du 13 août 2004 précise que :**

« Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14.

Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention.

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un plan intercommunal de sauvegarde peut être établi en lieu et place du plan prévu au premier alinéa. En ce cas, il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées.

La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de la commune.

Un décret en Conseil d'Etat précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration »

## **Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :**

- article L 2211-1 : « le maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique »
- article L 2212-1 alinéa 5 : l'exercice du pouvoir de police municipale comprend « le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure ».
- article L 2212-4 : « la police municipale est assurée par le maire, toutefois le représentant de l'Etat dans le département est seul compétent pour prendre les mesures relatives à l'ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques, dont le champ d'application dépasse le territoire d'une commune.

Pour toutes informations complémentaires : contacter :

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Préfecture de la Meuse

Tél : 03 29 77 55 55

Fax : 03 29 79 34 82

email : [pref-defense-protection-civile@meuse.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@meuse.gouv.fr)

## **ANNUAIRE TELEPHONIQUE**

### LES RESPONSABLES COMMUNAUX DE BELLERAY

Alain Andrien, maire	7, rue Charles Péguy	03 29 84 39 71 – 06 83 44 47 58	<a href="mailto:alain.andrien@orange.fr">alain.andrien@orange.fr</a>
Ghislaine Labourier, adjointe	10, rue Haute	03 29 84 22 65 – 06 37 87 77 52	<a href="mailto:ghislabourier@orange.fr">ghislabourier@orange.fr</a>
Huguette Poncelet, adjointe	5, route de Billemont	03 29 84 58 12 – 06 14 62 61 99	<a href="mailto:huguette.poncelet@neuf.fr">huguette.poncelet@neuf.fr</a>
Thierry Marchal , adjoint	route des Chauffourniers - Billemont	03 29 84 55 36 - 06 71 73 66 37	<a href="mailto:thierry.marchal4@wanadoo.fr">thierry.marchal4@wanadoo.fr</a>
Jacques Blas, conseiller Responsable Sécurité et de la Réserve Communale	4, rue de l'Abbaye Saint Airy	03 29 84 74 94 – 06 08 68 17 36	<a href="mailto:jacques.blas@orange.fr">jacques.blas@orange.fr</a>
Alain Hofbauer, conseiller	16, rue Charles Péguy	03 29 84 26 67 - 06 89 41 78 13	<a href="mailto:alain.Hofbauer@wanadoo.fr">alain.Hofbauer@wanadoo.fr</a>
Régis Brocard, conseiller	allée de la falouse – ferme de la Falouze	03 29 83 97 87 – 06 81 57 16 79	<a href="mailto:brocardregis@yahoo.fr">brocardregis@yahoo.fr</a>
Aline HAFF conseillère	rue Haute	03.29.83.98.71	<a href="mailto:aline.haff@gmail.com">aline.haff@gmail.com</a>

### LES SERVICES PUBLICS DE SECURITE & DE SECOURS :

les pompiers	18 ou 112 avec le portable
le commissariat	17 ou 112 avec le portable
la préfecture	tél : 03 29 77 55 55
la sous préfecture	03 29 84 86 00

### LYCEE AGRICOLE EPL AGRO

EPL AGRO : Site Martial Brousse	03 29 86 10 42
EPL AGRO : Site de Belleray	03 29 86 10 42
Directeur Meuse – M. Bouttier	ligne directe 03 29 79 98 21 06 77 59 46 76
Directeur site Verdun - M. Laborde	03.29.86.10.42 - 06.40.11.68.51
Responsable de la ferme équin - M Salmon	
Responsable bovins – M. Cariat	06.60.40.15.75

LES AUTRES SERVICES PUBLICS :

SNCF coordonateur régional	03 83 22 11 29
Sanef	03 26 83 52 08 ou 03 87 39 41 08
CONSEIL GENERAL (routes)	ADA VERDUN : 03 29 80 52 72
GRTgaz	0800 30 72 24
GRDF	0800 47 33 33
SAMU	15
ERDF incident	0811 01 02 12 + code INSEE 55042
ERDF dépannage	0810 33 30 52
Mairie de Dugny	03 29 85 70 54
Mairie de Belrupt	03 29 86 50 27 ou 06 70 50 76 66
Mairie de Dieue	03 29 87 61 68
Mairie de Verdun	03 29 83 44 22
Communauté de communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue	03 29 87 60 75 06 70 50 76 66
Voies Navigables de France - Canal Meuse Amont	03 29 86 02 47

LES SERVICES SANITAIRES & SOCIAUX :

Médecins – Maison de Santé, 6 Rue du Rattentout – DIEUE (55320) :	
Dr Fizaimé	03 29 85 75 57
Dr Pancher	03 29 85 75 57
Dr Pasquini	03 29 85 75 57
SIAD (soins infirmiers – Maison de Santé, 6 Rue du Rattentout – DIEUE (55320))	03 29 85 72 33
ADMR (Les Monthairons)	03 29 87 63 51
ILCG (Les Monthairons)	03 29 87 73 70

INEOS ENTERPRISES – usine de Baleycourt

tél : 03 29 83 32 00

Fax : 03 29 86 18 15

**PREFECTURE DE LA MEUSE**  
**SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILE**

40 RUE DU BOURG

55012 BAR LE DUC Cedex

: 03.29.77.55.82 - Télécopie : 03.29.79.34.82

hors heures de bureau : 03.29.77.55.55

**DEMANDE D'INTERVENTION DE RECUPERATION D'ENGINS DE GUERRE**

Date de la demande :

Mairie de BELLERAY

Tél : 03.29.84.53.93

Canton de Verdun Centre

Arrondissement de Verdun

Nom et adresse du DEMANDEUR :

Tél :

Demande transmise par téléphone le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ mn par M \_\_\_\_\_ (1)

A) OBJET ET DETAIL DE LA DEMANDE D'INTERVENTION :

B ) EMLACEMENT EXACT OU L'INTERVENTION EST DEMANDEE :

C ) UN VEHICULE TOUT TERRAIN EST-IL NECESSAIRE ? OUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_

D) PERSONNE(S) A CONTACTER EN VUE DE LA RECUPERATION :

Mairie Demandeur Autre(s) personne(s)

M

Adresse :

M

Adresse :

MESURES DE SECURITE (art. L.2122-27 et L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales)

CONSEILS (cocher la case correspondante) :

cercler l'emplacement avec des piquets ou établir une

ceinture de fil de fer barbelé

mettre en place une pancarte indiquant le danger

interdire tout accès (cave, grenier,...)

camouflage par des tôles ou de la terre

autres précautions

Le maire de la commune susvisée confirme, après vérification, l'exactitude de cette déclaration et certifie avoir appliqué les conseils de sécurité ci-contre.

SIGNATURE DU MAIRE ET CACHET DE LA MAIRIE

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

ARRIVEE AU SIDPC DEPART ARRIVEE SIRACEDPC 57

Date : .....

N° 55/0.....-.....

Transmis au centre de déminage

le .....

Enregistrement chronologique

n° .....

(1) Uniquement en cas de demande urgente.